

CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES PAR EQUIPES ORGANISEES PAR LA LIGUE NA

1. COMITE DE L'EPREUVE

Il est constitué des arbitres désignés par la Ligue et d'une personne du Club hôte.

Le Club doit en amont nommer auprès de la Ligue un référent qui veillera au bon déroulement de l'épreuve.

Il devra également assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'Epreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

2. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : 1 heure avant le 1^{er} départ (vestiaires, practice, proshop, bar avec petit déjeuner)

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition du Comité de l'épreuve deux voiturettes minimum et cela dès la journée de reconnaissance.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement :

Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un Club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le Club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : Certaines épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés des trous n°1 et 10. Dans ce cas, le terrain devra être réservé à l'organisation de l'épreuve.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ ne devra avoir lieu avant le début de la compétition. Les départs sont possibles 45 minutes après les derniers compétiteurs (parties de 3 ou 4).

Recording : Le Club doit mettre à disposition une personne pour assurer la gestion du recording et à cet effet une salle doit être mise à disposition. **L'envoi des résultats par mail à la Ligue (ligolfnouvaquit@orange.fr) à la fin de chaque tour est obligatoire.**

Sécurité : Le Comité de l'épreuve et le Club hôte sont responsables de la bonne sécurité des joueurs sur le terrain (**arrêt immédiat du jeu, gestion des évacuations dues aux intempéries, désactivation des clôtures électriques pendant le jeu, etc...**).

3. ORGANISATION FINANCIERE

PARTICIPATION DU CLUB

A/ Terrain, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition des arbitres de la Ligue pour la durée de l'épreuve ainsi que la veille de celle-ci.

Le club devra veiller à ce que son système informatique soit équipé d'RMS et d'Excel à l'exclusion de tout autre logiciel similaire.

B/ Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au terrain gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, le Club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur le prix des green-fees étant conseillée.

PARTICIPATION DE LA LIGUE

A/ Subvention : Le Club reçoit une subvention forfaitaire de 700€ (500€ pour les qualifs GE Coupe de France (pas de reco) ; 350€ pour les épreuves de golf sur pitch & putt) par journée de compétition le mois suivant l'épreuve. La journée d'entraînement est incluse dans la subvention ci-dessus.

B/ Prise en charge des arbitres : Déplacement, hébergement et restauration sont pris en charge par la Ligue.

C/ Frais de cocktail de remise des prix : En raison de la crise sanitaire, la Ligue ne souhaite plus l'organisation d'un cocktail pendant et/ou après l'épreuve, si toutefois le club décide de lui-même de son organisation, la Ligue ne participera pas à son financement.

4. PREPARATION DU TERRAIN

Tontes, hauteurs et fréquences : Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES TERRAINS POUR UNE EPREUVE FEDERALE.

Piquetage ; préparation des positions de drapeaux et marques de départs pour la reconnaissance : A la charge du Club avant la compétition. La veille de l'épreuve une personne désignée par le Club devra accompagner l'arbitre sur le terrain pour vérifier et compléter si nécessaire. **Le marquage de certaines zones du terrain est à la charge du Club car la Ligue ne fournira plus de bombes de peinture.**

Règles Locales spécifiques : Le Club doit fournir aux arbitres ses Règles Locales sous format World. L'arbitre est en charge de les adapter/modifier en fonction de l'état du terrain lors de l'épreuve.

5. PERMANENCE DE LA LIGUE

La Ligue s'engage à envoyer au Club par courrier postal ou par mail les documents liés à l'organisation de l'épreuve (cartes de score, horaires de départ, sauvegarde RMS et fichier Excel de gestion de l'épreuve).